

COFORET

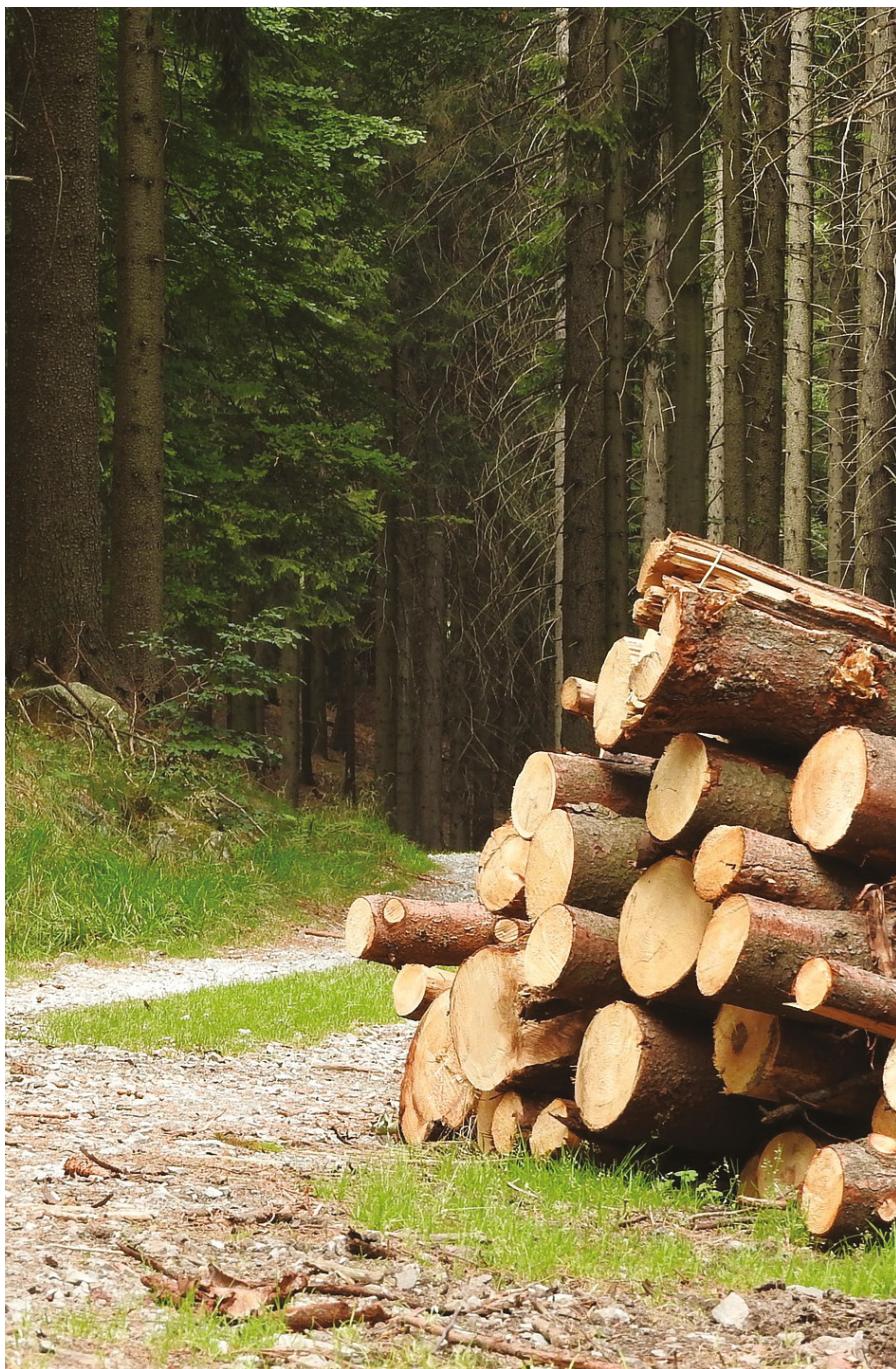
COOPÉRATIVE FORESTIÈRE



POURQUOI INTERVENONS-NOUS EN FORÊT ?

TOUT SAVOIR SUR
NOTRE MÉTIER
DE FORESTIER





SOMMAIRE

INTRODUCTION À NOTRE MÉTIER DE FORESTIER	4
LA VISION FORESTIÈRE DE COFORET	6
LA FORÊT PROTÈGE LES HOMMES, ALORS PROTÉGEONS-LA	8
COMPRENDRE LA GESTION MENÉE PAR COFORET	9
LES DOCUMENTS DE GESTION : GARANTS D'UNE GESTION DURABLE	11
PEFC, GARDIEN DE L'ÉQUILIBRE FORESTIER	12
FOIRE AUX QUESTIONS, TOUTES NOS RÉPONSES	13
LES COOPÉRATIVES FORESTIÈRES EN CHIFFRES	17
WEBOTHÈQUE... POUR ALLER PLUS LOIN	18

INTRODUCTION À NOTRE MÉTIER DE FORESTIER



En France, la forêt couvre 31% du territoire et elle se porte bien.

4^{ème} forêt européenne, **elle est riche en biodiversité :**

- 138 espèces d'arbres forestiers,
- 73 espèces de mammifères,
- 120 espèces d'oiseaux

Et 72% de la flore métropolitaine la compose.

Ses missions sont nombreuses :

- Préserver l'environnement (air, eau, sols, biodiversité)
- Stocker le carbone (+ de 70 millions de tonnes de CO₂/an.)
- Produire du bois pour répondre à la demande.

Implantée en Auvergne-Rhône-Alpes et en Bourgogne-Franche-Comté depuis plus de 50 ans, notre coopérative forestière accompagne les propriétaires privés dans la gestion de leur forêt.

Notre mission est simple : **contribuer au développement de la forêt et de la filière forêt-bois en optimisant la gestion chez nos adhérents.**

Et parce que 75% de la forêt appartient à des propriétaires privés, notre action est essentielle.





Pourquoi réalisons-nous un chantier en forêt ?

Une forêt mal gérée présente des risques pour les hommes et pour elle-même, car elle devient plus sensible aux agressions (intempéries, insectes, incendies...), et produit moins de bois d'œuvre (parquet, mobilier, charpentes...).

Nous intervenons donc en forêt, lorsque c'est nécessaire, pour aider la forêt à se développer, lui donner les moyens de croître et de produire du bois de qualité pour les besoins de notre société.

N'oublions pas que le bois se cache partout dans notre quotidien :

- Charpentes,
- Jouets,
- Parquet,
- Papier,
- Cagettes,
- Instrument de musique,
- Table
- Chauffage...

Il est tout simplement nécessaire à notre vie. **Et c'est quand même bien mieux si ça vient de chez nous !**

LE SAVIEZ-VOUS ?

La forêt capte l'équivalent de 15% des émissions de CO₂ annuelles du pays.
À titre d'indication, 1 m³ de bois stocke 1 tonne de CO₂.

LA VISION FORESTIÈRE DE COFORET :

Dans un contexte où interfèrent changement climatique, crises sanitaires, attentes sociétales affirmées, retour au matériau bois écologique et préservation des espaces, les sylviculteurs coopérateurs adhérents de la coopérative forestière COFORET prônent leurs convictions.

Parce qu'elle a la responsabilité de les accompagner dans la gestion de leur forêt et de dynamiser les territoires grâce à son activité, COFORET est une entité prescriptive, interface notoire de la filière forêt-bois, et doit faire des choix clairs.

OBSERVER, ÉCOUTER ET ACCOMPAGNER...LES FONDAMENTAUX DU MÉTIER DE FORESTIER.

Au sein de COFORET, chaque propriétaire fait le choix de **gérer sa forêt dans le temps long** en lui accordant toute l'attention nécessaire à son bon développement.

Tout en restant le seul décisionnaire, il fait également le choix de soutenir une filière locale et de travailler aux côtés de femmes

et d'hommes passionnés par leur métier, qui agissent dans le profond respect de la forêt.

Véritable partenaire, la coopérative met à disposition de ses adhérents tous les services pour les accompagner dans le développement de leur forêt.

Confiance, proximité, responsabilité et compétence sont les racines de notre coopérative. Et parce que nous sommes au service de nos adhérents, nous mettons aujourd'hui la sylviculture au cœur de notre stratégie.

PRÉSERVER ET RESPECTER LA BIODIVERSITÉ

Chaque choix a son importance, c'est pourquoi **la coopérative place l'humain et le dialogue au cœur de sa stratégie**.

C'est aussi pourquoi, quotidiennement, elle fait le choix de mettre en place une exploitation forestière maîtrisée afin de limiter l'impact des machines sur les sols et préserver la diversité biologique qui s'y trouve.

La biodiversité est le socle de nos activités, notre mission est donc de la préserver. C'est d'ailleurs un point que nous mettons en avant dans tous nos documents de gestion durable.

■ NOTRE COEUR DE MÉTIER : LA FORÊT

En tant que gestionnaire forestier, **notre ambition est de faire évoluer nos pratiques pour adapter les forêts au changement climatique**, leur donner la force de séquestrer et de stocker le carbone pour lutter contre ses effets.

En accompagnant les forêts dans leur développement, nous souhaitons participer à la création de forêts résilientes, source de bois de qualité, substituant naturel au plastique. **Redonnons de la force à nos forêts en les gérant durablement.**

■ EXPÉRIMENTER POUR S'AMÉLIORER

La coopérative place également parmi ses priorités, l'avènement des projets innovants afin d'enrichir ses réflexions, d'enraciner ses actions et d'améliorer ses connaissances.

COFORET est proactive en développant notamment des outils d'aide à la prise de décision. Et grâce à ses équipes profes-

nelles et qualifiées réparties sur tout son territoire, elle proposera alors une gestion entièrement adaptée à chaque forêt et à chaque adhérent.

PASSER LE RELAIS AUX GÉNÉRATIONS FUTURES

La formation à ces nouveaux outils est d'ailleurs un élément clé de notre stratégie. La volonté de mettre en place des documents de gestion durables chez ses sociétaires est également un levier majeur qui facilitera la transmission des forêts et la permanence d'une gestion durable dans le temps.

Et pour aller plus loin, COFORET est également partenaire des écoles forestières locales, véritables incubateurs de talents.

Véritable lien intergénérationnel, nous sommes convaincus que la forêt est un espace vital qui nous rassemble. En transmettant nos connaissances aux générations futures, nous souhaitons ainsi passer le relais à nos enfants, héritiers de notre engagement et de notre travail.

LA FORÊT PROTÈGE LES HOMMES ALORS PROTÉGEONS-LA !

Nous voulons tous une forêt en bonne santé, c'est pourquoi il faut en prendre soin. Tout comme nous, quand une forêt vieillit, elle s'affaiblit. Si elle est mal exploitée et mal gérée, les conséquences peuvent être catastrophiques.

UNE FORÊT SANS INTERVENTION PRÉSENTE DE NOMBREUX RISQUES :

- **Les arbres vieillissent** et stockent de moins en moins de carbone. Plus la forêt vieillit, moins elle est capable de se régénérer. À terme, les arbres deviennent séniles. Une forêt laissée en décomposition relâche alors du carbone au lieu d'en stocker.
- **La forêt devient homogène :** moins de diversité d'animaux et de plantes.
- Les arbres développent des maladies ou dépérissent.
- **La forêt est fragile face aux tempêtes et aux incendies.** C'est un risque pour les riverains.
- Une forêt sans intervention est

une forêt qui ne protège pas des avalanches et des chutes de blocs. C'est également un risque pour les habitants et les touristes.

- **La forêt protège alors mal les sols** et provoque une érosion plus importante. Les risques d'inondation et de coulées de boue sont aussi présents.
- **La forêt devient impénétrable** : plus d'activités de loisirs.
- ... Au final, ce sont tous les services apportés par la forêt qui s'en trouvent pénalisés.

Notre objectif est alors de favoriser le développement équilibré de nos forêts pour qu'elles contribuent efficacement au défi écologique qui nous attend.

Un texte issu de la vidéo "Pourquoi intervenons-nous en forêt" réalisée par Fibois Auvergne-Rhône-Alpes.



Capture d'écran issue de la vidéo : "Pourquoi intervenons-nous en forêt ?" de FIBOIS AURA

COMPRENDRE LA GESTION MENÉE PAR COFORET

LE CYCLE D'UNE GESTION DURABLE

La gestion forestière que nous menons à COFORET suit donc un cycle de gestion durable des forêts et une réglementation précise. Et la récolte de bois fait partie de ce cycle.

ÉTAPE 1 : ACCOMPAGNER LES JEUNES PLANTS

Parce que les arbres ont besoin de nutriments, de lumière et donc d'espace pour se développer, une densité d'arbres trop importante empêche leur bon développement.

Les forestiers procèdent alors à

des opérations de dégagement pour assurer la croissance de certains et les aider à lutter contre la concurrence.

Parfois, il posent aussi des protections pour protéger les jeunes pouces des cervidés.

ÉTAPE 2 : AIDER LES PLANTS À GRANDIR ET AMÉNAGER LE TERRITOIRE

Plusieurs années plus tard, les plants ont grandi et nos techniciens et Entrepreneurs de Travaux Forestiers (ETF) interviennent une nouvelle fois pour récupérer le bois des arbres les plus faibles et donner de l'espace aux dominants.



Capture d'écran issue de la vidéo :
"A la découverte du cycle d'une forêt gérée !" de l'ONF.

À cet instant, des **cloisonnements d'exploitation** seront également réalisés pour faciliter les travaux forestiers, protéger les sols et la biodiversité lors des opérations de récolte.



Capture d'écran issue de la vidéo :
"A la découverte du cycle d'une forêt gérée !" de l'ONF.

Les dessertes forestières que nous réalisons permettent :

- À tous les usagers de se promener : cyclistes, randonneurs, chasseurs...
- Aux hommes et aux engins de rentrer dans le massif forestier et de sortir les arbres coupés.
- Des opérations facilitées et un impact maîtrisé sur la forêt et les sols.
- À lutter contre les incendies

Évidemment, les arbres coupés connaissent une seconde vie pour fournir des produits utiles : meubles, papier... Et bien d'autres.

■ ÉTAPE 3 : CONTINUER À ACCOMPAGNER

Bien des années plus tard, une seconde génération de forestiers vient poursuivre le travail de ses prédecesseurs. De nouvelles coupes sont réalisées, toujours dans le respect de la biodiversité.

Inscrites dans un cycle vertueux, nos interventions garantissent ainsi le renouvellement de la forêt et apportent du bois de qualité. Un bois qui permet également de stocker du carbone.

■ ÉTAPE 4 : RECOMMENCER LE CYCLE

La dernière étape de notre cycle voit se côtoyer des arbres en devenir et des arbres mûrs. Vient alors le temps de la dernière récolte **et un nouveau cycle commence.**

Comme le dit l'Office National des Forêts dans sa vidéo "À la découverte du cycle d'une forêt gérée !": *"gérer une forêt, c'est intervenir tout au long de la vie des arbres pour répondre aux besoins de la société tout en assurant le renouvellement de ces espaces. C'est aussi préserver l'environnement et offrir un lieu de nature aux citoyens".*



LES DOCUMENTS DE GESTION SONT GARANTS D'UNE GESTION DURABLE DES FORÊTS

Quelle que soit la taille de sa forêt, un propriétaire doit appliquer une démarche de gestion durable dans le but :

- De respecter la biodiversité,
- Assurer la productivité de la forêt
- Affirmer le renouvellement des espèces et la régénération de la forêt ou encore le maintien de l'habitat naturel.
- Soutenir l'écosystème économique dans lequel ces forêts s'inscrivent aujourd'hui et auquel elles devront répondre demain.

L'objectif premier est donc de valoriser la forêt, pour en conserver les multiples fonctionnalités. **Pour ça, il existe des documents de gestion durable.** Obligatoires au-delà de 25ha, **ils sont les garants de la gestion des forêts.**

UN DOCUMENT DE GESTION DURABLE CONTIENT :

- Une carte précise de la forêt
- Une description des peuplements en place

- Des objectifs de gestion,
- Et un programme d'interventions pour 10 à 20 ans.

DES CONDITIONS ET DES AVANTAGES

Pour être valide, il doit être agréé par un service spécialisé de l'État : **le Centre National de la Propriété Forestière (CNPF).** Évidemment, une fois agréé, le propriétaire doit réaliser les opérations indiquées dans le document de gestion.

Ces documents de gestion permettent aussi aux propriétaires de bénéficier d'aides fiscales afin d'investir plus facilement dans la gestion de sa forêt, son renouvellement et son aménagement.

Le dernier avantage du document de gestion durable est peut-être le plus important : **permettre la transmission des informations aux générations futures pour les aider à appréhender la forêt.**

Les gestionnaires forestiers, comme COFORET, sont habilités à rédiger les documents de gestion et assurent au quotidien leur mise en place sur le terrain.

PEFC, LE GARDIEN DE L'ÉQUILIBRE FORESTIER

PEFC certifie la gestion durable des forêts dans 51 pays à travers le monde.

Depuis 20 ans, PEFC France, favorise l'équilibre entre les dimensions environnementales, sociétales et économiques de la forêt grâce à des garanties de pratiques durables et l'implication de 70 000 propriétaires forestiers et de plus 3 000 entreprises en France.

■ NOUS SOMMES TOUS CONCERNÉS

Parce que l'équilibre forestier ne se créé plus tout seul, il nous faut nous engager pour le défendre. C'est le

rôle de PEFC et c'est aussi le nôtre selon deux référentiels (gestion forestière et chaîne de contrôle).

C'est pourquoi COFORET est un acteur majeur de PEFC dans le cadre de ses chantiers forestiers. Les documents de gestion durable, présentés précédemment, s'inscrivent également dans cette démarche.

"Parce que le défi que l'avenir nous lance est immense, et que c'est avec l'équilibre forestier à nos côtés que nous pourrons le relever, il nous faut nous engager." - PEFC.



FOIRE AUX QUESTIONS : TOUTES NOS RÉPONSES

Vous vous interrogez sur notre métier, nos actions sur le terrain et souhaitez comprendre nos choix ? Cette page est faite pour vous ! Sans langue de bois, retrouvez ici toutes les réponses à vos interrogations.



© Région Auvergne Rhône-Alpes Michel Pérès

POURQUOI COUPER LES ARBRES ?

Un arbre est un organisme vivant, né d'une graine le plus souvent, qui grandit, vieillit, dépérît et meurt.

Son bois est un **matériaux local, renouvelable**, fait essentiellement de carbone. Si nous coupons un arbre quand il est arrivé à maturité et que nous utilisons son bois dans la construction par exemple, nous stockons du carbone.

Les bénéfices pour la planète sont supérieurs aux impacts liés à l'exploitation de l'arbre.

En complément, dans le cadre de la gestion forestière, couper un arbre permet aux autres de se développer. Chaque arbre coupé fait **l'objet d'une réflexion approfondie** comme indiqué dans la partie "Les documents de gestion durable", en page 11 de ce livret.



POURQUOI FAITES-VOUS DES COUPES RASES ?

On appelle "futaie régulière", une forêt dont tous les arbres ont le même âge. Quand ces arbres arrivent à maturité (c'est-à-dire qu'ils ont atteint un diamètre souhaité) il faut renouveler la forêt.

Si l'essence principale est adaptée au terrain, **la forêt sera renouvelée, si possible, naturellement à partir des graines des arbres en place.**

Si l'essence n'est pas adaptée, du fait du changement climatique par exemple, **il faudra renouveler artificiellement la forêt** en coupant tous les arbres et en replantant une autre essence ou une origine différente de la même essence. En futaie régulière, quand les parcelles sont très petites, il est souvent nécessaire de faire une coupe rase car la régénération naturelle est très difficile.

Bien entendu, **quand la forêt est irrégulière, on ne fait pas de coupe rase, mais plutôt une coupe de jardinage.** On exploite les gros qui laissent la place aux jeunes pousses qui leur succéderont.



OU VONT LES ARBRES UNE FOIS COUPÉS ET À QUOI SERVIRONT-ILS ?

L'humanité utilise le bois depuis la préhistoire pour faire du feu, des armes, des abris. Finalement, nous reproduisons ce que nos ancêtres ont appris puisque **le bois coupé en France est majoritairement utilisé pour se loger, se meubler et se chauffer.**

Le bois est lourd et encombrant, par conséquent, **il est transformé localement dans les scieries et les industries de nos régions.** Néanmoins, le bois peut être exporté. C'est pourquoi tout l'enjeu réside dans les mains des utilisateurs : **utiliser du bois français c'est pérenniser des emplois locaux, souvent ruraux.**



MAIS À QUOI SERT CETTE GROSSE MACHINE ?

Les engins d'exploitation forestière : abatteuse (récolteuse), porteur, skidder (débardeur) sont nécessaires car le bois est un

matériau lourd. **Ils ont remplacé les bœufs et les chevaux, mais pas les hommes.**

La pénibilité et l'industrialisation de la transformation du bois ont rendu nécessaire leur emploi pour assurer l'approvisionnement régulier de la filière.

S'ils sont efficaces, leur taille et leur poids peuvent occasionner des dégâts sur les sols et les arbres restants. C'est la raison pour laquelle **il faut adapter l'outil à la configuration du chantier**, en utilisant par exemple des chenilles (tracks) pour améliorer la portance sur les sols fragiles et surtout en **utilisant les chemins d'exploitation prévus**. Cf. page n°10 "cloisonnements d'exploitation".



POURQUOI Y A-T-IL DES BRANCHES SUR LE SOL APRÈS VOTRE COUPE ? POURQUOI LAISSEZ-VOUS DES BOIS MORTS EN FORêt ?

Les branches, les pointes d'arbres, les bois morts, et ceux qui n'ont pas de valeur marchande sont

laissés sur le parterre de coupe. **Ils protègent les sols** évitant leur réchauffement, ils se décomposent et fournissent, avec la chute des feuilles, une part importante de la matière organique qui enrichit le sol.

Le bois mort est source de vie. Il est utilisé comme habitat pour certains oiseaux, petits mammifères et pour de nombreux insectes (plus 350 espèces sur le chêne). Il sert également de nourriture à de nombreuses espèces animales ou végétales.



POURQUOI ENTREPOSEZ-VOUS DU BOIS AU BORD DE LA ROUTE PENDANT PLUSIEURS MOIS ?

Ce n'est pas l'intérêt ni du propriétaire ni de l'acheteur de faire traîner les bois le long d'une route ou d'un chemin. Ils s'abîment, les tas représentent une gêne pour les usagers et constituent potentiellement un danger.

Cependant, il reste nécessaire d'entreposer les bois le long des voies **pour les rendre accessibles**

aux transports routiers qui les achemineront dans les usines où ils seront transformés.

COFORET met tout en œuvre pour que les bois soient convenablement stockés et rapidement évacués. Néanmoins, certains produits nécessitent d'être laissés en dépôt afin d'atteindre le taux d'humidité souhaité par les industriels (bois de chauffage, bois énergie).



APRÈS UNE COUPE RASE, VOUS LAISSEZ LA PARCELLE À L'ABANDON ?

Non, d'ailleurs c'est réglementé par une loi et c'est proscrit par les principes de gestion durable auxquels nous adhérons à travers notre certification PEFC (Cf. page 12 de ce livret).

La question du renouvellement d'une forêt se pose avant son exploitation définitive et la réponse est très différente d'un peuplement à l'autre. Du choix de la technique de régénération, des essences,

des origines dépendra la réussite du renouvellement de la forêt.



© Romain VERMOREL

ET MAINTENANT, VOUS ALLEZ REPLANTER LA MÊME ESSENCE ?

Ce n'est pas systématique, c'est l'analyse de la station qui orientera le choix d'une essence plutôt qu'une autre ou une origine plutôt qu'une autre.

Par contre, ce dont tout gestionnaire forestier est convaincu, c'est que **la forêt de demain ne sera pas la forêt d'aujourd'hui** du fait du réchauffement climatique qui augmente le nombre d'accidents météorologiques tels que les tempêtes ou les canicules.

Nos forêts seront certainement plus mixtes (des feuillus et des résineux), **mélangées** (plusieurs essences d'arbres) **et irrégulières** (des arbres de tous âges). **Et nous continuerons à faire en sorte que ces forêts produisent du bois qui sera stocké dans nos constructions pour le bien de la planète.**

LES COOPÉRATIVES FORESTIÈRES EN CHIFFRES



110 000 sylviculteurs regroupés (1^{er} regroupeur de sylviculteurs au sein des 19 coopératives forestières) et **1 000 salariés** (1^{er} employeur de la forêt privée)



1 000 000 ha de forêts sous document de gestion au sein des coop'. (1^{er} gestionnaire de forêts sous document de gestion durable)



1 200 000 ha de forêts certifiées PEFC (80% des bois vendus par les coopératives sont certifiés.)



420 000 000 € de chiffre d'affaires généré (1^{ère} force économique de la forêt privée)



7 000 000 m³ de bois commercialisés par les coopératives (1^{er} producteur groupé en bois). Dont 5 000 000 m³ par approvisionnement.



25 000 hectares reboisés par an (Les coop' : 1^{er} reboiseur des forêts françaises avec 28 millions d'arbres replantés par an, soit un plant mis à terre toutes les 2 sec.)



2 000 000 ha de forêts gérés par les coopératives (1^{er} gestionnaire de forêts privées françaises)

WEBOTHÈQUE... POUR ALLER PLUS LOIN

- Découvrez la vidéo « *À quoi servent nos forêts* » disponible sur YouTube, réalisée pour l'émission « *C'est pas sorcier* » avec Fred et Jamy. Un très beau sujet qui présente notamment l'exploitation des forêts et le marché des bois.
- Un grand merci à FIBOIS et son site « *La gestion des forêts en Auvergne-Rhône-Alpes* » pour les nombreuses informations dont sont issus nos propos. Nous vous invitons à visiter leur site internet, très complet et détaillé. Découvrez également leur vidéo qui présente « *pourquoi nous intervenons en forêt* ».
- Merci à l'Office National des Forêts (ONF) pour sa vidéo sur le cycle d'une forêt gérée. Une vision partagée par COFORET.
- Découvrez enfin « *La forêt française en chiffres* » grâce à France Bois Forêt.
- Pour en savoir plus sur le bois et ses utilisations, visitez le site : « *Pour moi, c'est le bois* »
- Merci également à notre partenaire le Centre National de la Propriété Forestière (CNPF) qui présente en détails *les avantages d'un document de gestion durable* sur sa chaîne YouTube.
- Pour en savoir plus sur *la sylviculture irrégulière*, nous vous invitons à découvrir la vidéo du CRPF, disponible sur YouTube.
- Enfin, un grand merci à l'Union des Coopératives Forestières (UCFF) pour les chiffres.





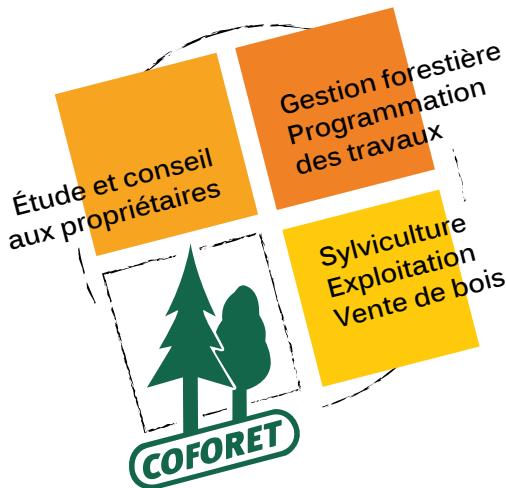
Livret "Pourquoi intervenons-nous en forêt ?

Édition : 2022

Mise en page : Cindy NEGRERIE

© COFORET - Coopérative forestière

POURQUOI INTERVENONS-NOUS EN FORET ?



CONTACTS



1227 Rue centrale
69870 Lamure-sur-Azergues
Tél. : +33 (0)4 74 03 14 38
Mail : contact@coforet.com
Web : www.coforet.com

GEFORET.com

N° d'identification TVA : FR 17 319 618 138
N° d'agrément 11 501 • SIRET 319 618 138 00022 • APE 46 73 A